

PRESENTATION

Reconnaissance juridique et institutionnelle :

Le Centre Africain pour la Validation des Acquis, l'Innovation et la Formation en abrégé CAVAIF est un centre certificateur privé qui existe au Burkina Faso depuis 2002. Il a bénéficié d'une première reconnaissance juridique en 2013 (2013/00838/MATS/SG/DGLPAP/DAOSOC du 04 juillet 2013), puis en 2022 (référence n°1345201 du 30 mars 2022) conformément à la loi 064- 2015/CNT portant liberté d'association au Burkina Faso. CAVAIF Certification est enregistré au Journal Officiel du Faso (JO) (N° 21 du 26 mai 2022) et travaille en partenariat avec le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation depuis 2013 (Référence n°2013/0401/MRSI/SG/DGVRI du 02 septembre 2013), le Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi depuis 2014 (référence n° 2014- 0058/MJFPE/SG/DGFP du 29 décembre 2014 et la Commission Nationale de la Certification depuis 2020 (référence n°2020-088/MJPEJ/CAB/SP-CNC du 05 octobre 2020). CAVAIF a obtenu depuis le 08 avril 2024, un certificat d'authentification (référéncé 2024- 296/ MATDS/SG/DGAT/DSOSOC) délivré par les autorités compétentes en charge de l'administration territoriale du Burkina Faso.

NB : En tant que premiers responsables ayant en charge la coordination du processus VAE au CAVAIF et en réponse à la question de certains de nos candid(e)s concernant notre rapport de collaboration avec le Conseil Africain et Malgache pour l'Eseignement Supérieur (CAMES), nous tenons à indiquer que notre structure n'a aucun lien de collaboration avec le CAMES. CAVAIF s'intéresse exclusivement à la VAE et le CAMES a entre autres missions la coordination des systèmes d'enseignement supérieur et de la recherche afin d'harmoniser les programmes et les niveaux de recrutement dans les différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche. CAVAIF n'évolue pas dans un système d'enseignement supérieur mais de VAE, de formation continue qualifiante et diplômante.

Notre vision :

Faire de l'Afrique un continent de valorisation des compétences.

Nos missions :

- promouvoir et encourager l'innovation en Afrique ;
- promouvoir la formation professionnelle et un enseignement de qualité en Afrique ;
- rétablir une certaine parité entre les acquis de l'enseignement classique et ceux résultant de parcours parallèles ou autodidactes en Afrique ;
- faciliter l'accès à la formation et aux études par la validation des acquis professionnels et de l'expérience.

Nos objectifs :

Notre *objectif principal* est de promouvoir et de contribuer à la mise en œuvre de la Validation des Acquis professionnels et de l'Expérience en Afrique.

Nos *objectifs spécifiques* :

- promouvoir les talents, les compétences et l'expertise africaine ;
- œuvrer pour le renforcement des actions en faveur de l'innovation en Afrique ;
- promouvoir la recherche scientifique, technique et technologique africaine et contribuer à la valorisation de leurs résultats.

Nos activités :

- le conseil et l'orientation scolaire, universitaire et aux métiers;
- la valorisation des compétences professionnelles, personnelles et associatives par la validation des acquis professionnels et de l'expérience ;
- la réévaluation et la validation du niveau scolaire ;
- les activités en faveur de l'innovation en Afrique ;
- le renforcement des capacités ;
- l'organisation des stages de formation et des voyages ou sorties d'études ;
- la promotion de la recherche scientifique, technique et la valorisation de leurs résultats ;
- la valorisation des sciences et pratiques paramédicales ;
- le suivi de la mise en œuvre des politiques en matière de formation technique et professionnelle, et de validation des acquis professionnels et de l'expérience en Afrique ;
- la délivrance des certifications, des titres et diplômes CAVAIF par la VAE/VAP ;
- Le recrutement et le placement des cadres ou autres demandeurs d'emploi ;
- La certification des talents et des compétences.

DEMARCHE VAE/VAP

La Validation des Acquis Professionnel et de l'Expérience (VAE/ VAP) au CAVAIF est une mesure ou une démarche qui permet à toute personne, quel que soit son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle, un titre ou un diplôme professionnel ou professionnalisant.

Conditions pour faire une VAE/P

Toute personne (salarié ou non) peut faire la VAE/P au CAVAIF à condition de justifier au moins trois (03) ans d'expérience dans le domaine de validation exprimé.

Durée du processus de validation

Elle est comprise entre neuf (09) et douze (12) mois avant étude et analyse du dossier du candidat ou de la candidate par les membres de la Commission des Experts de CAVAIF Certification. Cette durée tient compte du besoin de formation ou d'enrichissement de l'expérience de certain(e)s candidat(e)s. A cela s'ajoute la durée du passage et ou du traitement des dossiers des candidats par les membres du jury du centre de validation qui est d'un mois maximum.

Demande de recevabilité à la VAE/P

Un formulaire de demande de recevabilité à la VAE disponible sur notre plateforme en ligne (téléchargeable) doit être renseigné et envoyé à l'adresse E- mail : cavaifsiege@gmail.com
Dans un délai d'une semaine, le Directeur Exécutif de CAVAIF certification est tenu d'adresser aux candidat(e)s ayant formulé la demande, une réponse motivée d'approbation ou de non approbation. Le candidat ou la candidate ne peut soumettre qu'au maximum deux demandes pour des certifications différentes.

Dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) au CAVAIF certification

La recevabilité vérifie les conditions légales d'accès à la VAE et rassemble les preuves des requis d'expérience dans l'exercice d'activités en rapport avec le champ du diplôme postulé. Le demandeur se porte candidat quand il dépose le dossier qui fait valoir ses compétences en vue de l'obtention du diplôme CAVAIF.

La candidature est ensuite examinée par une commission des experts du centre africain de certification CAVAIF, puis par un jury « constitué et présidé conformément à la réglementation du diplôme concerné » qui se prononce sur la validation.

FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Il s'agit des candidat(e)s inscrit(e)s aux sessions de validation des acquis professionnels et/ou de l'expérience (VAE) dont le niveau d'expérience ne permet pas aux membres de la commission des experts et au jury de validation de CAVAIF Certification de délivrer un titre ou un diplôme. Le ou la candidat(e) est alors invité(e) à renforcer son niveau de connaissance dans les modules ou disciplines ayant fait l'objet d'ajournement. Dans un délai de deux à trois mois, la candidate ou le candidat ajourné(e) est autorisé(e) à poursuivre le processus de validation auquel il /elle a souscrit.

Les sessions VAE au CAVAIF

1- Sessions normales

- session de Mars ;
- session de juin ;
- session de septembre ;
- session de décembre.

2- Sessions spéciales

Il s'agit des sessions organisées entre deux sessions normales en cas de fortes demandes exprimées par les candidats à la VAE ou de réduction spéciales des coûts de participation des candidats initiée par le centre.

Diplômes & autres certificats délivrés par CAVAIF Certification :

Conformément à ses textes réglementaires (Statuts/Préambule), le centre est habilité à délivrer les diplômes et certificats CAVAIF suivants : le DTM (Diplôme de Technicien Moyen comme équivalent du BAC pro au CAVAIF), le DUT ou le DTS, la Licence pro, le Master pro, le MBA et les certificats d'expertise.

S'agissant des certificats d'expertise, il est question des domaines très spécifiques tels que l'Analyse Politique, le Droit International Humanitaire, les Affaires Humanitaires, le Monitoring des Elections, la Prévention et Gestion des Conflits, l'Analyse Financière, la Sécurité, le Développement Communautaire ou Locale etc.....

Enfin, CAVAIF Certification peut délivrer le titre de Docteur Honoris Causa à toute personne dont l'expertise est avérée pour en jouir.

Mode de règlement des frais VAE et de formation au CAVAIF Certification

- Règlement par virement bancaire au compte de CAVAIF logé à ECOBANK N° **170366349001** ;
- Règlement par Western Union, RIA, ou autres ;
- Règlement par Orange money à travers le numéro + 226 76 84 61 63.

NB : Aucun frais versé dans le cadre du règlement des certifications, formations ou autres prestations au CAVAIF Certification n'est remboursable.

Dossier de recevabilité à fournir

Il est composé des pièces scannées suivantes à envoyer par wathsApp au +226 70 01 93 94 et à l'adresse E- mail : cavaifsiege@gmail.com :

- le CV détaillé ;
- la lettre de motivation ;
- le document d'identité ;
- le dernier diplôme obtenu;
- les attestations/certificats de formation ou de stage / bulletins de paie ou attestation de travail justifiant au moins trois (03) ans d'expérience dans le domaine de validation exprimé ;
- formulaire de demande de recevabilité à télécharger.

Formulaire de demande de recevabilité
CAVAIF Certification

VAE

La recevabilité rend officielle votre demande de VAE. Le dossier de recevabilité est demandé pour vérifier le respect des conditions d'éligibilité réglementées. A la suite de l'examen de votre dossier, CAVAIF Certification en tant que structure certificatrice se prononcera pour un avis de recevabilité ou de non- recevabilité. Si votre dossier est recevable, vous recevrez une notification dans un délai maximum d'une semaine. L'absence de réponse au terme d'une semaine vaut décision d'acceptation. La notification peut comporter des recommandations relatives aux formations complémentaires. La recevabilité administrative de votre demande ne préjuge en rien de la décision finale du jury.

Civilité : Mme/Mlle/Mr

Prénom :

Nom :

Date de naissance :

Ville de naissance :

Pays de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

E- mail :

Téléphone :

Diplôme auquel vous postulez :

Intitulé de la filière dans laquelle vous postulez :

Votre situation professionnelle actuelle :

Diplôme le plus élevé dont vous disposez :

Adresse d'envoi du diplôme :

Avez- vous reçu le document d'information de CAVAIF relatif au processus VAE ?

Avez- vous lu et compris le contenu du document d'information de CAVAIF ?

Date de remplissage de la fiche :

Signature du ou de la candidat(e)